

BARÊME D'HONORAIRES

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLE D'HABITATION ET TERRAINS A BÂTIR MANDATS SANS

EXCLUSIVITE :

- de 0 à 30 000 € _____ 10 % TTC

- de 30 000 € à 200 000 € _____ 4 % TTC

- > à 200 000 € _____ 3 % TTC

Calcul par tranches cumulatives avec un minimum de 2 500 € TTC,

honoraires à la charge de l'acquéreur.

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLE D'HABITATION ET TERRAINS A BÂTIR MANDATSEXCLUSIFS :

- de 0 à 30 000 € _____ 10 % TTC

- de 30 000 € à 200 000 € _____ 6 % TTC

- > à 200 000 € _____ 4 % TTC

Calcul par tranches cumulatives avec un minimum de 2 500 € TTC,

honoraires à la charge de l'acquéreur.

TRANSACTIONS SUR FONDS DE COMMERCE ET MURS COMMERCIAUX :

- 10 % HT du prix principal avec un minimum de 5 000 €

LOCATIONS DE LOCAUX D'HABITATION EN VIDE A L'ANNEE :

- 12 % TTC du loyer annuel hors charges

ESTIMATIONS :

- en vue de la mise en vente : GRATUITE

- Non-liée à la mise en vente du bien : 40 € de l'heure HT avec un minimum de 80 € HT